

# **Département de Seine et Marne**

## **Commune de Varreddes**

### **Compte rendu de la séance du 16 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le seize septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 08 septembre 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur MESSANT Francis, Madame DAOUST Michèle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DA ROCHA ARAUJO Joana, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier, Monsieur VIGNAL Philippe, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Madame PEYRE PRADIER Marlène, Monsieur DENIS Sébastien, Madame LANTENOIS Estelle, Monsieur EIMECKE Jean-Philip

Pouvoirs :

Madame VALET Christine par Monsieur MESSANT Francis,  
Madame DOS SANTOS Carole par Madame DAOUST Michèle,  
Monsieur GOBERT Sylvain par Monsieur MENIL Jean-Pierre

Absents excusés : Madame CAMUS Valérie, Monsieur NAVE Bruno

Absents : Madame COLIN Océane, Monsieur SAULNIER Ludovic

Secrétaire de séance : Monsieur DENIS Sébastien

#### **Ordre du jour :**

- 1) Exonération partielle des taxes foncières en faveur des constructions nouvelles
- 2) Autorisation donnée au maire de signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la mairie
- 3) Information sur la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPM suite au transfert de compétence des eaux pluviales urbaines
- 4) Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est adoptée à l'unanimité.

#### **1) Exonération partielle des taxes foncières en faveur des constructions nouvelles**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la commune avait supprimé l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles neufs à usage d'habitation.

Une nouvelle réglementation ne permet plus ces dispositions et seule une limitation de l'exonération à une hauteur variant de 40 % à 90 % ou une exonération totale est maintenant possible. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 2 abstentions (Madame DA ROCHA ARAUJO Joana et Monsieur DENIS Sébastien), décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable

## **2) Autorisation donnée au maire de signer le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'extension de la mairie**

Suite à la consultation engagée pour désigner un maître d'oeuvre pour l'extension de la mairie, onze offres ont été reçues. L'offre la plus pertinente est celle du Cabinet Carrère de Meaux qui propose un taux de rémunération de 9 % soit un montant provisoire d'honoraires de 58 500 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre selon les conditions définies ci-dessus.

## **3) Information sur la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPM suite au transfert de compétence des eaux pluviales urbaines**

Le cabinet chargé de l'étude du transfert de compétence des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux a remis un rapport qui définit notamment des modalités financières de ce transfert. Ce rapport vient d'être accepté par les membres de la commission locale des charges transférées et toutes les communes membres de la C.A.P.M devront délibérer prochainement sur ce point.

## **4) Affaires diverses**

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) sollicite l'avis des communes membres pour l'adhésion de nouvelles communes à ce syndicat à savoir Dampmart, Claye-Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres-le-Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé-en-Goële, Moussy-le-Neuf, Précy-sur-Marne, Villevaudé et Vinantes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces adhésions.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense qui a pour mission de sensibiliser la population aux questions de défense et est un interlocuteur privilégié auprès des autorités civiles et militaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame LANTENOIS Estelle comme correspondant défense.

A la demande de la trésorerie et conformément à la réglementation, il est obligatoire de constituer une provision en fonction du risque financier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la constitution de provisions pour les créances impayées.

Monsieur le Maire renouvelle ses remerciements aux agents qui ont nettoyé l'école maternelle suite aux inondations successives de juin et aux entreprises qui ont effectué la pose de nouveau revêtement de sol et la peinture dans une partie du bâtiment pendant l'été. Le reste des travaux est programmé pour les vacances de la Toussaint.

Il indique qu'un nettoyage des canalisations a été effectué ainsi qu'un passage de caméra. Ce dernier n'a pas permis de déterminer les causes des inondations.

Monsieur le maire présente les décisions qu'il a prises conformément à la délégation qui lui a été accordée par le conseil municipal.

Monsieur MESSANT communique les dates des prochaines manifestations :

19 septembre : la commission "Bien-être et santé" organise une journée "Bien manger, bien bouger, bien vivre à Varreddes"

3 octobre : le comité des fêtes organise le marché rural

27 novembre : Repas des anciens

4 décembre : Distribution des colis

Monsieur MESSANT rappelle les conditions de participation aux repas ou d'attribution d'un colis pour les seniors, à savoir être âgé de 70 ans et plus.

Il précise que pour le repas, si au sein d'un couple, le conjoint n'a pas 70 ans, il est quand même invité. Par contre, en ce qui concerne les colis, seule la personne âgée de 70 ans et plus, au sein du couple, en bénéficie.

Les invitations sont établies au vue de la liste électorale. Par conséquent, certaines personnes peuvent être oubliées. Si tel est le cas, elles sont invitées à se faire connaître en mairie.

Madame DAOUST précise

~ qu'une classe supplémentaire a été ouverte à l'école élémentaire

~ que des tableaux numériques interactifs ont été installés dans l'école élémentaire

~ que le centre de loisirs connaît un accroissement de fréquentation

Madame DA ROCHA ARAUJO indique :

~ que la commission "Cadre de Vie" organise le 2 octobre la remise des prix des maisons fleuries et illuminées et des médailles du travail ainsi qu'un accueil des nouveaux habitants.

~ qu'une boîte à lire va être installée Place Charles de Gaulle

Monsieur VANDEVOORDE informe que des réfections de trottoirs vont avoir lieu prochainement.

Monsieur VIGNAL signale que la règle du stationnement alterné par quinzaine rue d'Orsoy, n'est pas respectée, ce qui engendre un stationnement désordonné et dangereux. La commission "Circulation" va étudier ce qui pourrait être envisagé et un contact va être pris avec l'Agence Routière Territoriale.

Madame LANTENOIS souligne également les problèmes de circulation à proximité des écoles aux heures d'entrée et de sortie des élèves, dus au non respect des règles de stationnement par certains parents. Il va être demandé le renforcement de la présence de la police intercommunale.

Séance levée à 22 heures 15.